

Ouvrir ↓

Le **Concordat** est un accord signé en 1801 entre Napoléon Bonaparte, le chef de l'Etat français, et le pape Pie VII, chef de l'Eglise catholique. C'est un moyen de ramener l'unité et la « concorde », de pacifier la société après les déchirements de la Révolution française.

Le savais-tu ?

J'ai trouvé !

Indice : une expression dans le parcours de visite



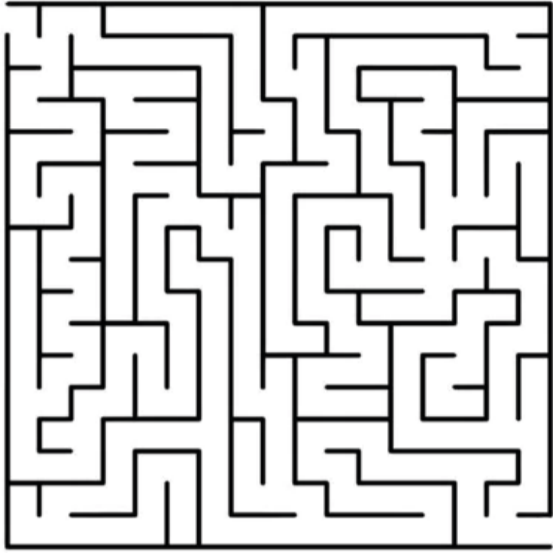
Rébus

Ouvrir ↓

En 1924, le gouvernement d'Edouard Herriot veut introduire en Alsace « la séparation des Eglises et de l'Etat, qui existe ailleurs en France depuis 1905 » (déclaration du 17 juin 1924 à la chambre des députés).  
Devant la vive opposition qu'il rencontre, le gouvernement recule. En 1925, le droit local est confirmé.

Le savais-tu ?

Arv. Als., Sig, 2 OP/TC 222



Aide Edouard Herriot, le chef du gouvernement français en 1924-1925, à afficher la déclaration par laquelle il confirme que le **droit local des cultes** est maintenu en Alsace-Moselle.

Labyrinthe



Religions, État et société en Alsace du Concordat à nos jours

LE ROUGE et LE NOIR



- LIVRET D'ACTIVITÉS -  
7-11 ans

En savoir plus sur l'exposition  
(renseignements et réservations)



6, rue Philippe Dollinger | 67100 Strasbourg |  
Tél : 03 69 06 73 06 | ArchivesAccueil@alsace.eu  
Collectivité européenne d'Alsace  
Place du Quartier Blanc | 67964 Strasbourg Cedex 9  
100 avenue d'Alsace | BP 20 351 | 68 006 Colmar Cedex  
www.alsace.eu

L'exposition s'accompagne d'une création littéraire pour la jeunesse, « Il y a un truc qui m'échappe en Alsace », coéditée avec les éditions La Nuée Bleue. Demandez-la, elle est gratuite.

Création : studio-jeanmuller.fr - Adaptation et impression : Collectivité européenne d'Alsace - Août 2023

# Mots fléchés

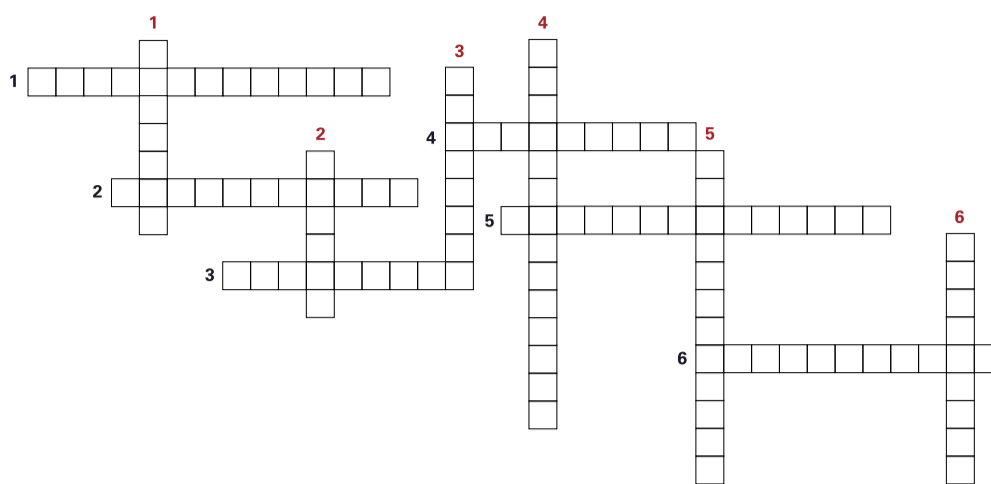
Complète la grille grâce aux définitions données ci-dessous. Les termes recherchés figurent dans le parcours de visite de l'exposition.

| Horizontal   | Vertical   |
|--|--|
| 1. Relatif à une religion  | 1. Parti politique de l'Empire allemand (1870-1933), d'inspiration catholique  |
| 2. Politique religieuse menée par Otto von Bismarck                              | 2. Indépendant des religions   |
| 3. Mouvement de jeunesse   | 3. Prêtre, journaliste et homme politique né à Colmar                          |
| 4. Fait de respecter l'opinion d'autrui  | 4. Relatif aux relations entre plusieurs religions                             |
| 5. Séparation progressive entre le domaine religieux et le domaine public        | 5. Croyances et pratiques qui se rapportent au domaine de l'esprit et de l'âme |
| 6. Groupement de personnes, souvent bénévoles, réunies autour d'un projet commun | 6. Accord signé entre Napoléon Bonaparte et Pie VII en 1801                    |

## Le savais-tu ?

Le mot « concordat » désigne un accord signé entre le Pape, chef de l'Église catholique, et un État. Ce texte organise les activités de l'Église catholique sur le territoire de cet État.

# Mots fléchés



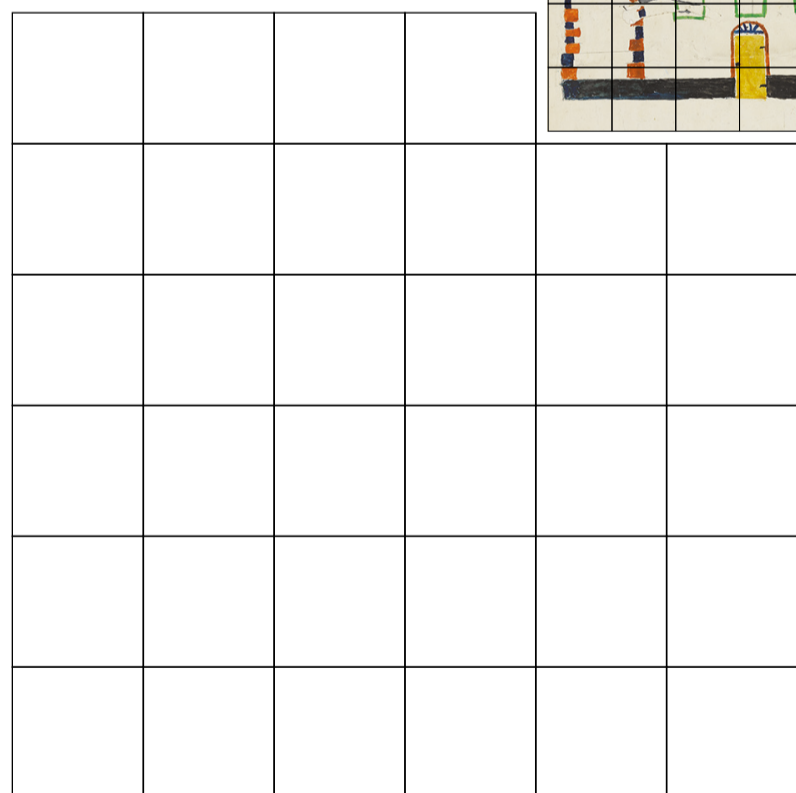
Crédits photos : @studio Jean Muller

# Dessin à agrandir

En t'aidant du quadrillage, reproduis à l'identique le dessin suivant



Arv. Als., Colmar, 1 M 56



## Le savais-tu ?

En France, l'État finance la construction et l'entretien des bâtiments religieux jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État qui est votée en 1905. Cette mesure ne s'applique pas en Alsace qui est allemande à cette époque. Les lieux de cultes restent des bâtiments publics.



Crédits photos : @studio Jean Muller

# Solutions

**[Rébus]**  
 « Afin que tous soient un » - Titre de la première partie de l'exposition « Le Rouge et le Noir ». C'est aussi un verset de la Bible (Jean 17 ; 21). Allusion à la volonté de l'État de construire une société où les citoyens forment une communauté autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». Article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la Ve République, 4 octobre 1958.

**[Mot fléché] :**  
**Horizontal**  
 1. Confessionnel ; 2. Kulturkampf ; 3. Scoutisme ; 4. Tolérance ; 5. Sécularisation ; 6. Association.  
**Vertical**  
 1. Zentrum ; 2. Laïque ; 3. Weterli ; 4. Interreligieux ; 5. spiritualité ; 6. Concordat.